

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 16

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

Approbation de la  
convention de partenariat 2023-  
2025 avec l'association Jazz au  
Fil de l'Oise

Séance ordinaire du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPON, M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 13 AVR. 2023

Publiée le : 14 AVR. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 14 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORRE



**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET  
Mme HAGEGE-RADUTA ..... Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à M. M. ARNOULT  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
Mme CHENET ..... Procuration à Mme BONNET  
M. BOUTRON ..... Procuration à M. ESKENAZI

**Absent**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

M. ZUILI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

## DELIBERATION N°16

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION JAZZ AU FIL DE L'OISE.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de ses saisons culturelles, la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Jazz au Fil de l'Oise,

Vu la convention de partenariat proposée entre la Ville et l'association Jazz au Fil de l'Oise pour les années 2023, 2024 et 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine en date du mercredi 22 mars 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat 2023-2025 avec l'association Jazz au Fil de l'Oise annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Yves ZUILI**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

